	EQUIPEMENT §) Equipoment électrique 12 v	INDICATIONS POUR LE PERMIS DE CIRCULATION								
	Feux de route HELLA K 21037/32 Avertisseur optique	Genre du véhicule Machine de travail (Vhc.sp.								
	Feux de croisement id. Feux de position id.	Marque & type MICHIGAN 45 B								
	Feux de gabaritAV= ULO CH 1 0503 01									
	Avertisseur 1/BOSCH CH 5 0301 03 81 (dB/A)	Homologation no CH 5547 14								
	Essuie-glace 1/électrique Lave-glace	Forme de la carr. chargeuse								
	Feux arrières R (E) Catadioptres I (E)  Feux stop S1 (E) Feux de recul									
	Feux stop S1 (E) Feux de recul	Places ass. : Total 1 t - avant)								
	Eclair, plaque contr. 2/au centre Plaque forme unique	Poids à vide 8200 Carburant D								
	Rétroviseur à gauche + à droite Indic. vitesse km/h	Charge utile Cylindrée 5792 cm <sup>3</sup>								
	Indic, direction clign. 4/disposition III	Poids total 8200 Poids de								
	AV 4 (E) later - AR 2a (E)	Pensemble								
•	Avert. clign.									
	Cale d'arrêt: 2/285 x 150 x 170									
	REMARQUES, MODIFICATION ET CONDITIONS: No de châssis du vhc.homologué = 4189 A 265 JAC									
	*) Véhicule spécial : distance du volant vers l'avant = 3600 mm									
	**) Frein de service : partie air comprimé: l circ.; partie hydraul.2 circ.; manomètre et lampe-témoin pour réserve; frein de seccurs (frein de travail); commande au tableau de									
	bord, à droite; ne doit pas être utilisé comme fi	rein d'arrêt.								
	+) Insonorisation : compartiment du moteur enduit de caoutchouc-mousse									
•	9) Equipement : hauteur des feux de croisement admise pour raisons techniques: les									
	clignoteurs et feux de gabarit AV et feux rouges, stop et clignoteurs AR et catadiop. amovibles; contrôler le champ de balayage de l'essuie-glace.									
	A noter dans le permis de circulation, page 4:									
	- surveillance par personne auxiliaire ou par bonne vi	isibilité par 2 miroirs d'angles								
	protection exigée à l'AV, marquée jaune/noir									
	les feux et l'équipement prescrit (amovibles) doivent être montés									
	- les feux et l'équipement prescrit (amovibles) doiver - le frein dit de secours ne doit pas être utilisé com - le cylindre de levage doit être assuré par une pièce	mme frein d'arrêt								

Wallisellen, 26.9.73

	Machine de travail lourde (véhicule spécial)	місн	IGAN		4	5	В	СН	5547 14	
	,	Fiche complémentaire I								
	Complément du 16.08.78 à Berne - Br									
	Mesures du bruit selon 1'OCE:									
	avec le véhicule e	n marche :	9,3 km	/h, A2, :	IA 21,80 =	85,7	5 dB/A			
	à proximité de l'é	chappement:	91 dB/A à 2650 t/min (à 1 m sur la gauche du longeron)							
	Silencieux	:	1 pot 790 x 290 x 210 mm							
Service fedéral d'homologation	Mesures de la fumée	<u>e</u> . :	moteur en acce	sous ple élération	eine charge		CH noircis: narach	sement	3,6 (1650 3,0.	t/min)